

## Droit civil et familial divorce

Par bonjour, le 24/10/2011 à 09:50

Bonjour,

Je me suis mariée à la marie de ma ville en france et je suis de nationalité française mas mon mari non.

Mon futur ex mari vit et travaille au maroc et souhaite divorcer.

Notre acte de mariage a été enregistrer auprès des autorités marocaines.

je souhaiterai savoir si le divorce doit avoir lieu en FRANCE ou peut également se dérouler au MAROC.

Je vous avoue que j'ai un réelle besoin de soutien et d'aide.

S'il vous plaît pouriez vous me donner des informations au sujet du divorce et ce que cela implique.

Qu'elles sont mes droits?

Je vous avoue que je n'aime pas les hôpitaux et encore moins les tribunaux parce que je n'ai jamais mis les pieds dedans et cela m'effraye.

Le plus douleureux dans le divorce c'est l'injustice subi.

Je vous remercie par avance de votre soutien

Par <b>mimi493</b> , le <b>24/10/2011</b> à <b>12:20</b>	
ça dépend, vous, que voulez-vous ? Est-ce un divorce par consentement mutuel ?	